

On ne peut faire du droit, et encore moins du droit constitutionnel, loin des passions. Le droit constitutionnel est, en effet, le droit du pouvoir, objet de toutes les convoitises et celui des droits et libertés objets de toutes les attentions. On ne peut, non plus, parler de religion sans passion, parce que la foi est loin de relever du rationnel. Elle est, par excellence, le domaine de toutes les émotions, et elle est érigée en chasse gardée car au sacré on ne touche pas !

Est ce à dire qu'un discours serein, lucide, sur le droit constitutionnel et le phénomène religieux est aujourd'hui impossible en raison de la charge émotionnelle irréductible dont ce discours est porteur. Est ce à dire que ce discours est politiquement incorrect, en raison des susceptibilités qu'il peut heurter, alors que aussi bien les espaces publics que privés sont investis par les violences les plus extrêmes, qu'elles soient véhiculées par le verbe ou par les actes, à l'heure où les frontières se brouillent entre sociétés sécularisées et sociétés confessionnelles voire multiconfessionnelles ?

Nous ne le pensons pas et croyons, au contraire, que l'heure est à l'urgence parce qu'il faut verbaliser nos peurs si l'on veut arriver à les dépasser, à les gérer. Nous pensons aussi que ce débat reste nécessaire, malgré la profusion de travaux et rencontres sur la question, qu'il ne sera pas redondant, car tout n'a pas été dit, à supposer que la question puisse être épuisée.

Le discours du droit constitutionnel sur le phénomène religieux et celui sur le droit constitutionnel de la religion appellent une attention particulière car si le droit constitutionnel peut saisir le phénomène religieux, lui même peut être saisi par ce dernier.

Dans la première hypothèse, le droit constitutionnel, en tant que protecteur des droits et libertés, est convoqué afin de protéger les individus contre l'immixtion de l'État, en tant que puissance publique, dans ce qui relève de leur liberté individuelle et notamment de leur liberté de conscience. Mais le droit constitutionnel est également convoqué afin de protéger les individus les uns contre les autres et garantir le respect de leurs

droits et libertés réciproques. Le brouillage des limites entre sphère publique et sphère privée et le conflit entre valeurs dans une même société, placent, aujourd'hui le droit constitutionnel face à de nouveaux défis.

Dans la seconde hypothèse, c'est le religieux qui investit le droit constitutionnel et, par là même, le pouvoir politique. C'est lui qui le fonde, le façonne et le conditionne, ce qui ne manque pas de le rendre intouchable au grand dam des démocrates. Quel statut et quel rôle va avoir le droit constitutionnel ainsi que son objet, l'État et le pouvoir politique, dans ce cas ?

Mais ce ne sont pas là les seuls défis, il ne faut pas oublier que la foi ne se limite pas aux seules religions transcendantes. Il est des sacralités autrement plus violentes, celles qui ont fondé le pouvoir politique moderne et qui peuvent être aussi exclusivistes et intolérantes que les premières.

C'est à la réflexion sur ces questions que cette rencontre est dédiée, et nous avons voulu qu'elle ne soit pas menée à huis clos, c'est à dire par les seuls juristes. Nous avons tenu à y associer des politologues, des sociologues des spécialistes de la religion qu'ils soient théologiens ou historiens, afin, non seulement, que notre rencontre bénéficie des vertus de l'interdisciplinarité mais qu'elle soit aussi la voix d'une démarche intersubjective.



JEUDI 5 MARS 2009

**Présidence : Taieb BACCOUCHE**  
*Président de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme*

**OUVERTURES**

- 09:00 **Ferhat HORCHANI**, *Professeur à la faculté de droit de Tunis, Président de l'ATDC*
  - 09:10 **Jürgen THERES**, *Délégué régional de la fondation Hanns Seidel au Maghreb*
  - 09:20 **Laurence HAGUENAUER**, *Directrice, conseillère de coopération et d'action culturelle à l'Institut français de coopération de Tunis*
  - 09:30 Rapport introductif, **Yadh BEN ACHOUR**, *Ancien doyen, membre de l'Institut de droit international*
  - 10:00 Pause
- I. RELIGION ET FONDEMENT DU POUVOIR**
- 10:20 The Role of the religions in the construction of the modern State, **Hartmut BEHR**, *Professor at Newcastle University, England*
  - 10:40 Aux origines du droit constitutionnel musulman : La naissance (tardive) de la siyāsa shar'iyya, **Éric CHAUMONT**, *Chargé de recherche au Centre de recherche français d'Al Qods*
  - 11:00 Le fondement du pouvoir dans les discours de l'Islam, approche historique, **Zied KRICHEN**, *Rédacteur en chef de la revue Réalités*
  - 11:20 Pour une critique de la raison juridique dans la pensée islamique, **Mohamed HADDAD**, *Maître de conférences à la faculté des sciences humaines de La Manouba, Tunis*
  - 11:40 Débat

**Présidence : Amel AOUIJ MRAD**  
*Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, présidente de l'ATDS*

- 15:00 Pouvoir, sacré et tradition, **Hamadi REDISSI**, *Professeur à la faculté de droit de Tunis*
- 15:20 Fait religieux et Nation, **Marie-Thérèse URVOY**, *Professeur à l'Université catholique de Toulouse*
- 15:40 Pause
- 16:00 From the Secular to the Political : The role of Religion in contemporary american Politics, **Jeffrey W. ROBBINS**, *Associate Professor of Religion and Philosophy, Lebanon Valley College*
- 16:20 Political power and religious legitimacy in collapsed states : Somalia and Afghanistan compared, **Federico BATTERA**, *Professeur à l'université de Trieste*
- 16:40 Débat

VENDREDI 6 MARS 2009

**Présidence : Abdelfattah AMOR**  
*Professeur émérite, ancien Doyen*

**II. STATUT JURIDIQUE ET POSTURE POLITIQUE DE LA RELIGION**

- 08:30 Topographies de la liberté religieuse. Le difficile clivage espace public / espace privé, **Salsabil KLIBI**, *Assistante à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis*
- 08:50 Le concept de "secte" dans le discours du pouvoir, **Dominique URVOY**, *Professeur à l'Université de Toulouse II*
- 09:10 Spécificités du discours laïc dans les États musulmans, **Valentina COLOMBO**, *Professeur à l'institut des hautes études (IMT) de Lucca, Italie*
- 09:30 Débat
- 10:10 Pause
- 10:30 Statut et fonction de la religion dans l'État, à travers le discours du juge : Étude comparative nationale, **Pascal JAN**, *Agrégé des Universités, Professeur à Sciences Politiques, Bordeaux*
- 10:50 Statut et fonction de la religion dans l'État, à travers le discours du juge européen, **Jean DUFFAR**, *Professeur à la faculté de droit de Paris XII*
- 11:10 Constitution et multi confessionnalisme, **Lara KARAM BOSTANY**, *Professeur à l'Université Saint Joseph de Beyrouth*
- 11:30 Débat

**Présidence : Mustapha BEN LETAIEF**  
*Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis*

**III. RELIGION, POUVOIR ET LIBERTÉS**

- 15:00 Liberté de conscience ou de conviction, **Abdelfattah AMOR**, *Professeur émérite et doyen honoraire de la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis*
- 15:20 Religion and security policies at the beginning of the XXIth century, **Carlos DE CUETO NOGUERAS**, *Professor at the University of Granada, Spain*
- 15:40 Constitution, religion et sectes, **Alain GARAY**, *Avocat à la Cour de Paris, membre de l'Advisory Council of the panel of experts on religious freedom of the OSCE*
- 16:00 Pause
- 16:20 L'application du principe constitutionnel de la liberté de religion en droit algérien. De quelques développements jurisprudentiels récents, **Messaoud MENTRI**, *Professeur de l'Université Badji Mokhtar, Faculté de Droit d'Annaba, Algérie*
- 16:40 Débat

SAMEDI 7 MARS 2009

**Présidence : Fadhel MOUSSA**  
*Doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis*

- 09:00 Status of religious factor in the international law of minorities, **Joseph YACOUB**, *Professeur de sciences politiques à l'institut des droits de l'homme de l'université catholique de Lyon*
- 09:20 The role of non-religious claims and community activism in protecting the sacred spaces of native Americans, **Susan C. HASCALL**, *Professor of law at Duquesne University, Pittsburgh, Pennsylvania*
- 09:40 Neutrality of public authorities and religion, **Alejandro TORRES GUTIERREZ**, *Professeur de droit ecclésiastique à l'université publique de Navarre, Espagne*
- 10:00 Débat
- 11:00 Pause
- 11:30 Rapport de synthèse, **Sadok BELAÏD**, *Professeur émérite à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, ancien doyen de la faculté de droit de Tunis*

**CONTRIBUTIONS ÉCRITES**

- Neutralité de l'administration et liberté religieuse : le cas algérien, **Fatiha BENABBOU**, *Maître de conférence à la faculté de droit d'Alger*
- Protection juridictionnelle des libertés religieuses : aspect international, **Marie-Claire FOGLETS**, *Professeur de droit et d'anthropologie à la Katholieke Universiteit Leuven*
- Service public et religion, **Ghazi GHERAIRI**, *Secrétaire général de l'AIDC*
- Religion et droit de la bioéthique, **Salwa HAMROUNI**, *Assistante à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis*
- Constitution, religion et droits des minorités, **Ferhat HORCHANI**, *Professeur à la faculté de droit de Tunis, Président de l'ATDC*
- Religion et État : une dialogie conciliable ? **Placide MABAKA**, *Professeur Directeur du C3RD à la Faculté Libre de Droit de l'institut catholique de Lille 2 et Samia KHITER*, *doctorante à l'Université Lille 2, IRDP, ATER à l'IUT "C" de Roubaix*